



Virus respiratoires Guide pour les écoles de la maternelle à la 12e année

Les recommandations suivantes visent à aider les écoles de la maternelle à la 12^e année et les conseils scolaires à réduire la propagation des virus respiratoires, notamment la COVID-19, la grippe et le virus respiratoire syncytial (VRS), pendant l'année scolaire 2022-2023. Elles sont conformes aux directives du ministère provincial de l'Éducation : [COVID-19 : Mesures de santé et de sécurité dans les écoles](#) et aux [directives du ministère de la Santé](#), notamment la [Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19](#).

Pour les écoles financées par les fonds publics (c'est-à-dire les écoles du Toronto District School Board, du Toronto Catholic District School Board, du Conseil scolaire Viamonde et du Conseil scolaire catholique MonAvenir), si vous trouvez des différences entre le présent document et les politiques et procédures internes du conseil scolaire, veuillez suivre celles du conseil scolaire.

Les [infirmiers\(ères\) de santé publique de liaisons avec les écoles \(SL-PHN\)](#) ont été affecté(e)s au soutien d'un groupe d'écoles publiques de Toronto. Ces infirmiers(ères) sont à votre disposition pour vous offrir des consultations, de l'éducation et du soutien concernant la réduction de la propagation des virus respiratoires, [le programme de vaccination des élèves](#), [l'approche globale de la santé en milieu scolaire](#) et d'autres programmes de santé publique.

Mise à jour des mesures de santé et de sécurité :

Le gouvernement de la province de l'Ontario a publié des [mesures de santé et de sécurité contre la COVID-19 mises à jour](#) pour les écoles pour l'année scolaire 2022-2023.

Les directives du Bureau de santé publique de Toronto pour les écoles sont conformes aux directives fournies par le ministère de l'Éducation et le Bureau du médecin hygiéniste en chef.

Le Bureau de santé publique de Toronto continue de recommander les mesures suivantes pour réduire la propagation des infections respiratoires:

- Restez à la maison si vous vous sentez malade;
- Portez un [masque bien ajusté et de haute qualité](#) à l'intérieur de tous les lieux publics, surtout si :
 - une personne est à un risque plus élevé de tomber très malade si elle est infectée par un virus respiratoire;



Respiratory Guidance

Mis à jour le 19 juillet, 2023

- une personne habite, travaille ou passe du temps avec quelqu'un ayant un risque de tomber très malade à cause d'un virus respiratoire, comme les personnes âgées, celles dont le système immunitaire est affaibli ou les jeunes enfants;
- Si les personnes se trouvent dans une pièce bondée ou avec une mauvaise ventilation.

Mesures scolaires du ministère de l'Éducation et du ministère de la Santé pour soutenir l'apprentissage en personne :

- Le lavage des mains;
- [Restez à jour](#) dans vos vaccinations;
- Dépistage quotidien avec l'outil de dépistage;
- Restez à la maison lorsque vous êtes malade;
- Procédures de nettoyage améliorées;
- Une ventilation améliorée;
- Des masques de haute qualité disponibles pour les élèves et les membres du personnel.

Recommandations aux écoles pour freiner la propagation des virus respiratoires

Auto-dépistage quotidien

- Nous encourageons les membres du personnel, les élèves et les visiteurs à rester à la maison lorsqu'ils sont malades pour éviter la propagation des infections.
- Remplir l'[outil de dépistage](#) du Bureau de santé publique de Toronto ou l'[outil de dépistage provincial pour les écoles](#) chaque jour avant d'arriver à l'école. Des ressources traduites sont disponibles.

L'étiquette respiratoire, y compris le lavage fréquent des mains

- Soutenir et encourager le lavage des mains et l'étiquette respiratoire;
- Informer les membres du personnel et les élèves sur le lavage des mains et l'étiquette respiratoire;
- [Lavez-vous les mains](#) avec du savon et de l'eau, ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool (concentration d'alcool de 70 à 90 %), pourvu qu'elles ne soient pas visiblement sales. Rappelez aux membres du personnel et aux élèves d'éviter de se toucher le visage, le nez et la bouche avant de se laver les mains.
- [Couvrez votre toux](#) ou votre éternuement avec un mouchoir en papier. Jetez les mouchoirs en papier immédiatement après leur utilisation dans une poubelle doublée d'un sac en plastique.



Respiratory Guidance

Mis à jour le 19 juillet, 2023

- Surveillez les réserves et assurez-vous qu'il y ait des quantités suffisantes de savon liquide, de serviettes en papier (séchoir à air si les serviettes en papier ne sont pas disponibles), de désinfectant pour les mains, de mouchoirs en papier et de poubelles doublées avec des sacs en plastique.
- Mettez à disposition des distributeurs de désinfectant pour les mains à base d'alcool (concentration d'alcool de 70 à 90 %) près des entrées, des comptoirs de service et d'autres endroits que les membres du personnel, les élèves et les visiteurs touchent souvent avec les mains. Les surveiller et les remplir au besoin.
- Les écoles doivent s'assurer que les membres du personnel et les élèves peuvent se laver les mains lorsque cela est nécessaire :
 - Intégrez le lavage des mains durant les pauses et les récréations, entre les activités scolaires, ainsi qu'avant et après les collations et les repas.

Port du masque:

- Les masques nous protègent ainsi que les autres, des infections respiratoires, surtout à l'intérieur. Le Bureau de santé publique de Toronto recommande le port d'un [masque](#) bien ajusté et de haute qualité à l'intérieur des lieux publics, afin de se protéger soi-même et protéger les autres contre les infections respiratoires, surtout lorsque :
 - une personne est à risque plus élevé de tomber très malade si elle est infectée par un virus respiratoire;
 - une personne habite, travaille ou passe du temps avec quelqu'un ayant un risque d'être très malade à cause d'un virus respiratoire, comme les personnes âgées, les personnes souffrant d'un problème de santé ou les jeunes enfants;
 - une personne se trouve dans une pièce bondée ou avec une mauvaise ventilation.
- De plus amples renseignements sont disponibles [ici](#).
- Les conseils scolaires peuvent continuer de mettre des masques à la disposition de certains élèves ou employés qui font le choix de continuer à les porter ou qui y sont obligés (dans certaines circonstances). Le port du masque peut également être exigé pour certain service de santé tel que les cliniques de vaccination organisées dans les écoles.
- Les écoles et les conseils scolaires peuvent continuer d'encourager le port du masque, tout particulièrement à l'intérieur et dans les endroits très fréquentés ou mal ventilés, tout en respectant les choix de chaque personne selon sa propre évaluation du risque.
- Nous encourageons les conseils scolaires et les écoles à promouvoir des pratiques et des communications respectueuses, bienveillantes et inclusives au sein de leurs établissements.



Respiratory Guidance

Mis à jour le 19 juillet, 2023

- On peut demander que les élèves ou les employés portent un masque dans l'école, par exemple, quand ils participent à certains services de santé tels que les cliniques de vaccination organisées dans les écoles.
- Le port du masque est recommandé lors du retour à l'école après des symptômes d'une infection respiratoire, pendant 10 jours suivant le début de tout symptôme, même si la personne est testée négative pour la COVID-19. Voir la page 2 du [questionnaire de dépistage du BSPT](#) et notre site Internet du BSPT [Masques et Respirateurs](#) pour plus d'informations sur les circonstances où le port du masque devrait être mis en place.
- Les écoles et les conseils scolaires doivent se tenir prêts à un éventuel retour de l'exigence du port du masque, par exemple si un nouveau variant inquiétant survient ou pendant l'hiver lorsque la circulation des virus respiratoires risquent d'augmenter à nouveau.

Envisagez des lieux sûrs pour les grands événements

- Les masques ne sont pas obligatoires, mais on pourrait encourager les élèves, les membres du personnel et les visiteurs à en porter un lors d'événements intérieurs réunissant beaucoup de monde dans un endroit avec une ventilation limitée.
- Nous n'imposons pas la distanciation physique même si nous l'encourageons.
- Il est préférable de tenir les rassemblements importants à l'extérieur.

Encouragez la vaccination

- [Être à jour](#) dans ses vaccinations, reste la meilleure protection pour ne pas tomber très malade à cause des virus respiratoires.
 - Les vaccins contre la [COVID-19](#) sont disponibles pour toutes les personnes âgées de 6 mois et plus. Un rappel est recommandé pour les personnes âgées de 5 ans et plus. De plus amples informations sur les vaccins contre la COVID-19 sont disponibles [ici](#).
 - Lisez et partagez des informations sur les vaccins contre la [COVID-19](#) et les [endroits où se faire vacciner](#).
 - Afficher les [ressources sur le vaccin contre la COVID-19](#), disponibles en plusieurs langues.
- [La vaccination de routine des enfants et des jeunes](#) reste très importante pour assurer la sécurité des communautés scolaires pendant la pandémie de la COVID-19.
- Les enfants et les jeunes peuvent recevoir les [vaccins de routine de la maternelle à la 12e année](#), [les vaccins du Programme d'immunisation en milieu scolaire](#) et/ou les vaccins contre la COVID-19 dans [les cliniques d'immunisation gérées par la ville](#).



Respiratory Guidance

Mis à jour le 19 juillet, 2023

- Les enfants âgés de 6 mois et plus peuvent recevoir le vaccin contre la COVID-19 en même temps que d'autres vaccins, ou à tout moment avant ou après ceux-ci.

Mettez en œuvre des pratiques améliorées de nettoyage et de désinfection des lieux

- Affectez des membres du personnel désignés aux tâches de nettoyage et de désinfection des lieux.
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces fréquemment touchées et les objets constamment manipulés (poignées de porte, boutons poussoirs de fontaine, interrupteurs de lampe, poignées de chasse d'eau et de robinet, appareils électroniques, surfaces de table) au moins une fois par jour et lorsqu'ils sont visiblement sales.
 - Consultez la [liste de désinfectants pour surfaces dures et de désinfectants pour les mains dont l'utilisation contre la COVID-19](#) a été prouvée.
- L'accent doit être mis sur le lavage régulier des mains et sur l'étiquette respiratoire afin de réduire le risque d'infection lié au matériel partagé, en particulier lorsqu'il n'est pas possible de le nettoyer régulièrement.

Entretien des fontaines et des stations de remplissage de bouteilles

- On peut utiliser les fontaines et les stations de remplissage de bouteilles s'ils sont nettoyés et désinfectés quotidiennement, et plus souvent si nécessaire, par exemple lorsqu'ils sont visiblement sales.
- Il est préférable de remplir des bouteilles que de toucher directement le bec de la fontaine avec la bouche.

Entretien des espaces équipés de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC)

- Augmentez l'accès et la circulation de l'air extérieur en maximisant le ratio d'air extérieur des réglages du système CVC ou en ouvrant les fenêtres et les portes, lorsque cela est possible, ou en utilisant des filtres ou des purificateurs d'air, mais n'ouvrez pas les fenêtres et les portes si cela présente un risque pour la sécurité des employés et des élèves de l'école.
- Voir la page [COVID-19 : mesures de santé et de sécurité dans les écoles | ontario.ca](#) du ministère de l'Éducation.
- Veillez à ce que les zones situées à proximité des entrées et des sorties du système CVC soient dégagées.
 - Les chaises doivent être organisées à l'écart des zones de forte circulation d'air (c'est-à-dire pas devant les bouches d'aération).



Respiratory Guidance

Mis à jour le 19 juillet, 2023

- Augmentez le renouvellement d'air si possible.
- Dans les écoles sans système CVC, il faut augmenter la ventilation en ouvrant les fenêtres (si possible) et les portes des classes.
- Les pièces qui ont des ventilateurs de plafond doivent avoir une rotation de circulation d'air vers le haut.
- Si vous utilisez des ventilateurs portables, limitez le soufflage d'air sur les personnes et les surfaces en les positionnant de manière à assurer un mouvement d'air vers le haut.
- Pendant les mois d'hiver, lorsque les températures sont froides, envisagez d'ouvrir les fenêtres ou les portes lorsque les élèves ne sont pas dans la classe ou pendant de courtes périodes toutes les heures.
- Vous trouverez des directives et des listes de contrôle concernant la ventilation dans les écoles dans la note de service [2021:B14 Systèmes de ventilation dans les écoles](#).
- On s'attend à ce que les conseils scolaires continuent de travailler avec des personnes qualifiées qui apporteront des améliorations aux installations de ventilation là où c'est nécessaire. On devrait prioriser les projets qui satisfont aux lignes directrices minimales appropriées de la norme 62.1-2019 de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers.
- Pour de plus amples renseignements veuillez consulter notre fiche d'information [COVID-19 Transmission, Aérosols et Ventilation](#) ou la fiche d'information [Systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation \(CVC\) dans les immeubles et COVID-19](#) de Santé publique Ontario.

Les programmes alimentaires ou de nutrition de tiers et les événements alimentaires non pédagogiques, tels que la journée pizza doivent veiller à ce que les personnes qui manipulent les aliments suivent les [pratiques adéquates de manipulation et de sécurité des aliments](#).

- Les programmes de nutrition des élèves devraient passer en revue le [Programme d'alimentation saine pour les élèves du Bureau de santé publique de Toronto](#).

Veillez à ce que des protocoles en matière d'équipement de protection individuelle pour les membres du personnel soient en place

- Le ministère de l'Éducation n'exige plus le port du masque et de protections oculaires pour les employés dans les écoles, dans les bureaux des conseils scolaires et à bord des autobus scolaires. Les membres du personnel peuvent cependant continuer de porter un masque ainsi qu'une protection oculaire selon leur propre évaluation de leur risque personnel. On encourage les conseils scolaires et les écoles à faire preuve de pratiques de respect et de bienveillance envers ceux qui continuent de porter le masque.



Respiratory Guidance

Mis à jour le 19 juillet, 2023

- Les employés devraient demander à la personne responsable de la santé et de la sécurité au travail dans quelles circonstances le port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) s'impose. Dans de tels cas, le responsable devrait leur expliquer comment porter un ÉPI.
- L'obligation actuelle pour les membres du personnel qui effectuent des procédures médicales générant des aérosols (et ceux qui sont dans la même pièce lorsque les procédures sont effectuées) de porter un masque N95 ajusté ne change pas.

Signalez les maladies à déclaration obligatoire au Bureau de santé publique de Toronto.

- Une [maladie d'importance pour la santé publique](#) est suspectée/confirmée, veuillez la signaler au service de notification des maladies transmissibles au 416-392-7411 pendant les heures ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, ou par télécopieur au 416-392-0047.
- COVID-19 : Les directives provinciales actuelles **n'obligent pas** les centres de gardes pour enfants et les écoles à signaler les cas positifs à la santé publique.

Examinez attentivement ces conseils pour les [écoles](#) afin de prévenir la propagation de la COVID-19 et des autres virus respiratoires.

Consultez les informations sur les [maladies transmissibles](#) pour savoir quand signaler les maladies transmissibles.

Absentéisme élevé

Les écoles doivent continuer à surveiller leurs propres taux d'absentéisme. Si le taux d'absentéisme dans une école augmente au-delà de ce qui est normalement observé à ce moment de l'année, et que les absences ne semblent pas être liées à d'autres facteurs (par exemple, les vacances), l'administrateur de l'école doit :

Consultez les informations sur le [taux d'absentéisme élevé et quand contacter le service de santé publique de Toronto](#).

1. S'assurer que les personnes remplissent le questionnaire de [Dépistage quotidien](#).
2. Passer en revue le présent document [Virus respiratoires - Guide pour les écoles de la maternelle à la 12e année](#).
3. Utilisez [l'outil de décision sur la COVID-19](#) pour déterminer quand les personnes peuvent revenir.

Quand contacter le Bureau de santé publique de Toronto (BSPT):



1. La direction/administrateur de l'école a examiné tous les renseignements contenus dans ces pages et a des questions supplémentaires ;
OU
2. Les personnes sont absentes en raison d'une maladie gastro-intestinale (nausées, vomissements et/ou diarrhée).

Communiquez avec le service de notification des maladies transmissibles du Bureau de santé publique au 416-392-7411 pendant les heures ouvrables, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

*Un **agent** recevra votre rapport et un membre de l'équipe des maladies transmissibles vous contactera pour vous apporter un soutien supplémentaire.*

Les élèves qui tombent malades à l'école

Les élèves symptomatiques

- Pour obtenir des conseils précis concernant les élèves ou les membres du personnel symptomatiques et leurs contacts familiaux, consultez les documents du Bureau de santé publique de Toronto suivants :
 - La page 2 du [questionnaire de dépistage du BSPT](#).
- [L'outil de décision sur les virus respiratoires](#). Séparer et fournir un masque aux élèves qui présentent des symptômes à l'école. Avertir dès que possible les parents, le tuteur, la tutrice ou les personnes à joindre en cas d'urgence et leur demander de venir chercher l'élève malade dès que possible.
- Si plusieurs personnes malades présentent des symptômes, elles devraient idéalement être placées dans des pièces séparées et bien ventilées (si plusieurs pièces ont été assignées à cette fin). Si ce n'est pas possible, assurez-vous que la pièce soit suffisamment grande pour que les élèves se trouvent à une distance supérieure à deux mètres ou à six pieds les uns des autres.
- Il est conseillé au membre du personnel qui surveille l'élève malade de maintenir une distance physique aussi grande que possible et de porter l'ÉPI nécessaire.
- Nettoyez et désinfectez la zone immédiatement après le renvoi à la maison de l'élève présentant des symptômes.



Respiratory Guidance

Mis à jour le 19 juillet, 2023

Ressources

Voir les [ressources](#) du Bureau de santé publique de Toronto sur les virus respiratoires à l'intention des administrateurs d'écoles, des responsables de centres de garde d'enfants, des parents/soignants et des élèves/enfants.

Références

Gouvernement du Canada. (2020). [Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains \(COVID-19\)](#)

Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2022). [COVID-19 : directives en matière de gestion, de sécurité et de santé pour les écoles \(2021-2022\)](#)

Ministère de la Santé (2022). [Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19 en Ontario](#)

Santé publique Ontario. (2021). [Maladie à coronavirus 2019 \(COVID-19\) : nettoyage et désinfection des lieux publics](#)